

La garantie des loyers impayés pour les propriétaires ?

Objet du contrat ?

Garantir les conséquences du **non paiement des loyers et charges** d'un bien immobilier à usage d'habitation, donné en location.

Pourquoi souscrire ?

La loi contre l'exclusion renforce les droits des locataires défaillants et les circonstances économiques actuelles conduisent fréquemment les juges à prendre une décision à vocation « sociale » (maintien dans les lieux, étalement de la dette...).

Au surplus, une procédure d'expulsion d'un locataire coûte **1500 €**.

Par ailleurs, **85% de la prime d'assurance « loyers impayés » est déductible des revenus fonciers des propriétaires bailleurs.**

Que comportent les garanties ?

Le contrat couvre les conséquences financières et matérielles de la défaillance du locataire dans le paiement de ses loyers et charges.

Nouveau...

Notre site Internet, propose à tout propriétaire, une garantie des loyers impayés et ce, à **durée d'indemnisation illimitée !**

Cette garantie est acquise **sans délai de carence et sans franchise.**

Les garanties complémentaires

- la Protection Juridique en cas de litige avec le locataire,
- l'indemnisation des frais de justice et d'intervention pour les opérations de recouvrement des loyers impayés e la procédure d'expulsion.

Les garanties optionnelles

- les détériorations immobilières couvrent les frais de réparation consécutifs à des dégradations du locataire et/ou à la procédure d'expulsion,
- la vacance locative, c'est-à-dire le versement d'une indemnité de substitution lorsque le bien, assuré n'est pas reloué après le départ d'un locataire.